

803. Six compagnies, dont quatre canadiennes et deux américaines, ont fait des affaires sur le système de répartitions en 1890, et avaient, avant la fin de l'année, \$36,659,616 en vigueur, soit une augmentation de \$6,232,500. Le montant des polices prises durant l'année s'est élevé à \$7,847,500. Le montant d'assurances abandonnées et échues a été très élevé, savoir: de \$3,985,675, dont \$108.61 par chaque 1,000 du montant d'assurances. Le montant terminé par décès a été de \$280,300 ou \$7.64 par chaque \$1,000 d'assurances.

Compagnies d'évaluation.

3ME PARTIE.—ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS ET GARANTIES.

804. Neuf compagnies dont cinq canadiennes, trois anglaises et une américaine ont assuré contre les accidents, et trois compagnies dont une canadienne, une anglaise et une américaine ont transigé des affaires de garantie. Les affaires faites en 1888, 1889 et 1890 ont été comme suit :—

Assurances contre les accidents et garantie.

ACCIDENTS.	1888.	1889.	1890.
	\$	\$	\$
Primes reçues.	249,048	278,755	295,553
Montant assuré.	38,078,066	43,735,729	40,215,565
Payé pour réclamations.	112,022	127,156	97,339
GARANTIE.			
Primes reçues.	62,549	68,549	66,540
Montant garanti.	10,107,204	10,721,160	10,996,950
Payé pour réclamations.	22,589	17,835	24,802

805. Trois compagnies dont une canadienne, une anglaise et une américaine ont assuré les glaces. Les primes reçues pendant l'année étaient de \$33,709, le montant en force de \$509,224 et les pertes encourues de \$11,460. Une compagnie et une maison d'affaires ont fait ce genre de commerce, et ont remplacé les glaces cassées au lieu de les payer. Leurs rapports ne donnent pas le montant en force.

Assurances sur les glaces.

806. A la fin de 1890, il y avait 91 compagnies sous la surveillance du surintendant des assurances. Elles étaient engagées dans les affaires ainsi qu'il suit :—

Compagnies d'assurance de toutes sortes.

Assurance sur la vie.	41
“ “ (système de répartition).	6
“ contre le feu.	38
“ maritime à l'intérieur.	6
“ “ océanique.	2
“ contre les accidents.	9
“ de garantie.	3
“ des chaudières à vapeur.	2
“ des glaces.	4